

<u>Présents</u>: Jeff Allais - Olivier Le Diouris - Pierre Jean Jannin - Régis GERMAIN - Bernard De Ravignan - Laurent Lavallet 2L2T Electronav - Alain HAHUSSEAU - Gilles Blum - Chantal Julien - Gabrielle Ogé – Guy Melia

Objet : Présentation du projet de boat – club auprès des référents.

Introduction à la réunion : Le mot du président

Passe Coque, ça va un peu vite, et ça marche!

Donc, faut bien qu'on se pose et qu'on se parle de temps en temps.

On va essayer de structurer un peu : SCIC ou SCOP pour gérer les développements afin que ce ne soit pas l'association qui grossisse et afin que des plus jeunes puissent intégrer l'organisation et la pérennise.

On vient de prendre un bureau dans la colloc à la Trinité où nous sommes.

Projets:

- Suggestions :
 - Participer à la Celtic club « Laurent Lavallet »
 - Route des Hortensias sur Etel « Gilles Blum »

Liste des actions à mener avant ouverture du boat-club :

Gab

- Abandon de tout recours à intégrer dans le fonctionnement et le contrat de mise à disposition des bateaux,
- Application nav & co- à promouvoir et à intégrer dans le fonctionnement du boat-club
- Les équipiers doivent obligatoirement contracter une « adhésion équipier » moins chère, au boatclub pour des questions juridiques et d'assurance, Cette adhésion donne moins de droits qu'une adhésion à l'année. Définir s'il s'agira d'une adhésion forfaitaire ou à la journée.
- Intégrer la responsabilité du chef de bord dans le « contrat » d'usage du bateau.
- A intégrer dans le fonctionnement : Les référents sont naturellement bénéficiaires de l'accès gratuit à la flotte du boat-club.

PJJ

- Consulter l'assurance pour :
 - 1. savoir comment formuler 2 notions dans l'organisation du boat-club via la charte, l'adhésion, la réservation :
 - La caution
 - Le rachat de franchise si une personne effectue plusieurs réservations.
 - 2. Savoir comment souscrire, en plus de la clause d'abandon de recours, une assurance responsabilité civile pour la location de bateau, couvrant les dommages causés à des tiers en cas d'accident.
- Consulter un avocat ou juriste :
 - 1. Pour vérifier s'il faut un contrat pour chaque sortie ou juste signer le "check-in / check-out" (état des lieux initial et final)
 - 2. afin de faire relire le contrat de réservation, afin de s'assurer que la clause d'abandon de recours est valable et conforme à la loi.
- Bateau de Laurent Lavallet 2L2T Electronav : à rentrer ou non dans la flotte du boat-club ? dans l'affirmative, skipper imposé.
- Acquisition des gilets avec un partenaire pour toute la flotte du boat-club.



Guy

- Créer un document sécurité à afficher sur toute la flotte du boat club informant :
 - o Le chef de bord de ses responsabilités
 - Le chef de bord et les usagers des procédures et numéros de tel pour différentes situations.
- Abandon de tout recours à intégrer dans l'état des lieux

Référents

- Affichage de la zone de navigation autorisée pour le bateau (dans le bateau)
- Prendre des photos complémentaires de chacun des bateaux et les fournir à

Idées à creuser dans leur mise en œuvre

- permanence téléphonique ?
- AIS sur chaque bateau?
- sortie entre adhérents en avril mai ou juin lors de journées découvertes du boat-club afin de connaître ainsi les qualités de navigateurs des personnes qui veulent adhérer.